



DEFICIENCE PSYCHIQUE

La déficience psychique regroupe à la fois le handicap mental et les troubles psychiques, en sachant que les deux sont souvent imbriqués.

Un déficient mental léger a souvent des troubles du comportement et une personne présentant des troubles de la personnalité et du comportement souffre à degré plus ou moins important de troubles cognitifs.

Le handicap psychique se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision. Une personne handicapée mentale ou présentant des troubles psychiques est un individu à part entière, une personne à la fois ordinaire et singulière. Elle est ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que tout le monde, parce qu'elle dispose des mêmes droits que tous et qu'elle accomplit les mêmes devoirs dans les gestes de la vie quotidienne. Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain adapté à l'état et à la situation de la personne.

I - CONTRE-INDICATIONS

- Déficiences profondes qui se traduisent par une absence d'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Déficience communicative très importante qui fait obstacle à la compréhension des consignes.
- La personne déficiente doit être en mesure de pouvoir tirer bénéfice de l'activité.



II - POINT DE VIGILANCE

- Choix du nombre restreint des publics. Dans un cadre professionnel et thérapeutique la préconisation est de 6 participants maximum par sortie + minimum 2 encadrants + un responsable de progression qualifié. Pour les personnes ayant des déficiences légères et faisant preuve d'une bonne adaptation à l'activité une intégration dans un club est envisageable.
- Lors de la préparation de la sortie informez-vous au préalable sur le degré d'autonomie des participants. La plupart du temps ces personnes dépendent d'institutions spécialisées, une bonne communication et collaboration avec l'équipe soignante et/ou encadrante est essentielle.
- Différencier les rôles entre les adultes qui participent à la sortie en sachant que le cadre spéléo/canyon est le maître d'œuvre. Les encadrants, qui connaissent mieux le public, ont un rôle de contenance et de coordination.
- Dans le cadre d'une vision de l'activité sur le long terme, une médiation thérapeutique est souhaitable. Dans ce cas, un projet personnalisé à chaque participant sera préalablement établi entre le cadre spéléo/canyon et l'équipe soignante et/ou encadrante.
- Veillez à anticiper les réactions sensorielles (obstacles, blocages éventuels) et la possible fragilité émotionnelle des participants.
- Prendre en compte la notion d'endurance et de fatigabilité des personnes.
- Favoriser l'autonomie par l'appropriation du matériel (identification au professionnel grâce au matériel...).
- Etre conscient que la déficience psychique et mentale peut avoir des répercussions sur les capacités motrices, la tonicité et les perceptions sensorielles.
- Se renseigner au préalable sur les éventuelles prises de traitements médicaux ainsi que sur leurs effets (réactions imprévisibles).
- Etre attentif aux possibles pertes de repères spatiaux-temporels.
- Trouver la « juste distance » avec les pratiquants en s'appuyant sur les connaissances de l'équipe soignante et/ou encadrante.
- Instaurer une relation de confiance (par exemple, valoriser, reconnaître les compétences, les capacités...).
- Attention à bien choisir ses mots afin d'assurer une compréhension optimale des consignes.
- Séquencer la séance en explicitant progressivement les étapes, particulièrement avec les publics autistes (aider chacun des participants à se représenter ce qui va se passer séquence par séquence, matérialiser le début et la fin de la séquence et en rendre compte).
- Attention aux idées reçues ou préconçues sur les capacités de ces publics. Accepter de se laisser surprendre par des capacités inattendues.



- Veiller à rendre les participants acteurs de l'activité (donner des responsabilités par exemple).
- Veiller systématiquement à pouvoir intervenir rapidement auprès du pratiquant, notamment lors de franchissement d'obstacles.
- Respecter et favoriser la notion de progression de chacun dans le déroulement de l'activité et d'une séance à l'autre. Mieux vaut partir d'une séance « facile » en sachant que le milieu naturel offre toujours des surprises pour progresser dans le plaisir.
- Favoriser les interactions au sein du groupe (solidarité, entraide, encouragements).
- Attention aux temps d'attentes anxiogènes.
- Faire attention à l'avant et l'après de la sortie proprement dite. Aménager un temps d'échange avec le groupe après le déséquipement et le rangement du matériel pour partager les émotions, reparler des éventuels moments difficiles et/ou de tension dans le groupe.
- Préparer la séance suivante en questionnant sur les attentes de chacun.
- Veiller à toujours conserver la notion de plaisir.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)

